

Addictions

prévenir, intervenir, orienter

LE PORTAIL
DES ACTEURS
DE SANTÉ

**Aborder la consommation de produits
psychoactifs avec les patients**

**Un site internet pour vous aider
www.intervenir-addictions.fr**

**CANNABIS,
ALCOOL,
TABAC...**

et autres produits
et conduites addictives

INTERVENIR EN SANTÉ :

- ➔ EN VILLE
- ➔ AU TRAVAIL
- ➔ EN MILIEU SCOLAIRE
- ➔ EN MILIEU HOSPITALIER



Pourquoi aborder les conduites addictives ?

Chaque année, 1,2 millions de personnes consomment au moins 10 fois dans le mois du cannabis.

Les prévalences des consommations de tabac, d'alcool et de cannabis légitiment l'attention accordée par les professionnels de santé de premier recours aux addictions.

Si l'on prend l'exemple du cannabis, 1,2 millions de personnes en consomment au moins 10 fois dans le mois. Comme pour le tabac et l'alcool, il existe un certain nombre d'outils d'aide au repérage des consommations qui sont aujourd'hui utilisés par plus d'un tiers des médecins.

“ Si l'on prend l'exemple du cannabis, 1,2 millions de personnes en consomment au moins 10 fois dans le mois. ”

Au-delà des soins à visée curative, l'activité des professionnels de santé comprend la prévention des maladies, et l'intervention au stade précoce.

Ce repérage est important, car les personnes qui consomment des produits n'abordent pas toujours spontanément leurs usages, notamment les jeunes publics. Au-delà de l'intérêt pour les professionnels de santé de mieux connaître leurs patients, tous les acteurs de santé ont un rôle à jouer dans le repérage, l'intervention et parfois l'orientation vers un spécialiste.

Pour cela, les acteurs de santé peuvent s'appuyer sur leurs partenaires spécialisés des Centres de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA), des Consultations Jeunes Consommateurs, des réseaux de santé, des consultations hospitalières et des Equipes hospitalières de Liaison et de Soins en Addictologie (ELSA). Selon le Baromètre santé médecins généralistes*, l'implication des médecins et des infirmiers dans un travail de partenariat apparaît comme déterminant dans la prise en compte des conduites addictives de leurs patients.

Ce site internet partenarial invite les professionnels de santé de premier recours à intégrer les conduites addictives dans l'interrogatoire au même titre que les antécédents et les habitudes de vie.

* GAUTIER Arnaud (ss dir.), Baromètre santé médecins généralistes 2009, Inpes, Collection «Baromètres santé», juin 2011

“ Poser la question des consommations à un patient et savoir quoi faire de sa réponse... ”

Pour améliorer vos connaissances et vos compétences, le site internet met à votre disposition :

- des films courts et pratiques présentant des consultations entre un professionnel de santé et son patient : des exemples de situations au plus proche des réalités de terrain de votre secteur d'intervention, qui vous donneront des pistes pour aborder les consommations et proposer une réponse adaptée
- des commentaires et des interviews de médecins généralistes, de médecins du travail, d'infirmiers scolaires et de professionnels spécialisés dans le champ de l'addiction pour étayer votre réflexion
- des outils, des supports, des documents scientifiques, des informations sur les produits pour vous aider dans votre pratique
- un annuaire des dispositifs spécialisés pour orienter les patients qui en ont besoin
- des documents à remettre à vos patients

Vous souhaitez sensibiliser vos collègues ? Vous pouvez utiliser le site internet comme un support de formation. Pour vous aider dans cette démarche, n'hésitez pas à contacter la Fédération Addiction : infos@federationaddiction.fr.

Ce site internet est dans sa version actuelle orienté sur l'usage de cannabis et la santé de ville ; il sera progressivement enrichi par d'autres produits et d'autres milieux.

N'hésitez pas à consulter les nouveautés !



Site réalisé avec le soutien de la Direction Générale de la Santé et de la MILD&CA
En partenariat avec l'INPES, l'OFDT, Adalis, le RESPADD, l'IPPSA, MG Addictions, le RISQ (Canada) et le GREA (Suisse)

